

INFO MAIRIE

Démarches de la commune de Cheminon auprès de la Préfecture de la Marne pour la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, sur son territoire, suite à la canicule de 2019

Suite à la sécheresse de cet été 2019, dans le cas où vous auriez constaté des dégâts sur vos bâtiments (fissures, affaissements...), veuillez-vous faire connaître auprès de la mairie afin d'établir la liste des personnes sinistrées.

Coupon à faire parvenir à la mairie de Cheminon jusqu'au 4 novembre 2019, délai de rigueur :

Mr/Mme : _____

adresse : _____

Description succincte des dégâts apparents : (pas de photos pour le moment)

Mairie de Cheminon ☎ 03 26 73 12 03 ✉ mairie.cheminon@orange.fr
www.cheminon.fr

INFO MAIRIE

Démarches de la commune de Cheminon auprès de la Préfecture de la Marne pour la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, sur son territoire, suite à la canicule de 2019

Suite à la sécheresse de cet été 2019, dans le cas où vous auriez constaté des dégâts sur votre habitation (fissures, affaissements...), veuillez-vous faire connaître auprès de la mairie afin d'établir la liste des personnes sinistrées.

Coupon à faire parvenir à la mairie de Cheminon jusqu'au 4 novembre 2019, délai de rigueur :

Mr/Mme : _____

Adresse : _____

Description succincte des dégâts apparents : (pas de photos pour le moment)

Mairie de Cheminon ☎ 03 26 73 12 03 ✉ mairie.cheminon@orange.fr
www.cheminon.fr